



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-sixième jour d'août deux mille dix-neuf, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Marc Lemieux, maire suppléant, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est absent :

- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent:

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 1799-08-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun dossier *Administration générale*.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10800-08-2019

Devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables*, demande de prix

CONSIDÉRANT QUE le contrat *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables* avec Exploitation Jaffa inc. arrivera à échéance le 22 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 de ce contrat, la MRC de La Haute-Gaspésie a proposé, par écrit le 9 juillet 2019, à Exploitation Jaffa inc. de le renouveler pour un an, soit jusqu'au 27 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la réponse du 19 juillet 2019 de Exploitation Jaffa inc. confirmant son intention de ne pas se prévaloir de l'option de prolongation du contrat aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARC LEMIEUX ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un devis relatif à une demande de prix à des entrepreneurs invités pour effectuer la collecte et le transport des déchets, la collecte sélective, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables pour couvrir une période de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10801-08-2019

Devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables, collecte, transport et traitement des matières organiques*, 2019

CONSIDÉRANT le devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables, collecte, transport et traitement des matières organiques*, daté d'août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARC LEMIEUX ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande d'inclure dans le devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières*

recyclables, collecte, transport et traitement des matières organiques
les camions compartimentés;

2. demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la possibilité d'offrir ce contrat de service pour 7 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10802-08-2019

Traitement des matières organiques, proposition de la Ville de Matane

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Matane pour la réalisation d'une plateforme de compostage à aire ouverte ;

CONSIDÉRANT la correspondance du 5 août 2019 de la Ville de Matane, laquelle propose à la MRC de La Haute-Gaspésie un traitement conjoint des matières organiques (résidus de transformation de poissons et fruits de mer non valorisés) produites par nos Industries, Commerces et Institutions (ICI) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accueille favorablement la proposition de la Ville de Matane sous réserve de négociations futures ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande de rencontrer les représentants de la Ville de Matane pour discuter des coûts reliés au traitement des matières organiques produites par nos ICI afin de conclure une éventuelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 19 h 20.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».